

**DELIBERATION N° 18/485 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 18/462 AC APPROUVANT
LE NOUVEAU DISPOSITIF DE RELATIONS AUX ASSOCIATIONS
ET DU REGLEMENT GENERAL INTERNE D'INTERVENTION D'AIDES
AU MOUVEMENT ASSOCIATIF**

SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix huit, le trente novembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 15 novembre 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Pierre GHIONGA, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. François-Xavier CECCOLI à Mme Valérie BOZZI
Mme Laura FURIOLI à Mme Pascale SIMONI
Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à Mme Christelle COMBETTE
M. Antoine POLI à M. Jean-Charles ORSUCCI
Mme Juliette PONZEVERA à Mme Anne-Laure SANTUCCI
M. Joseph PUCCI à M. Petr'Antone TOMASI
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment les articles L. 1611-4 et L. 4422-1 et suivants,

VU la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association,

- VU** le décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,
- VU** la délibération n° 18/396 AC de l'Assemblée de Corse du 25 octobre 2018 portant adoption du cadre d'intervention en faveur du mouvement associatif domaine Aménagement du territoire,
- VU** la délibération n° 18/462 AC de l'Assemblée de Corse du 29 novembre 2018 approuvant le nouveau dispositif de relations aux associations et du règlement général interne d'intervention d'aides au mouvement associatif,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- VU** l'avis n° 2018-74 du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 27 novembre 2018,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,
- VU** l'amendement déposé par le groupe « Andà per dumane » et adopté par l'Assemblée de Corse dans le cadre de la délibération susvisée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Après un vote à l'unanimité,

CONSIDERANT que cet amendement nécessite une étude d'impact juridique et financier,

PRENANT ACTE de l'accord du groupe « Andà per Dumane » pour retirer cet amendement,

ARTICLE PREMIER :

DECIDE de modifier la délibération n° 18/462 AC de l'Assemblée de Corse du 29 novembre 2018.

ARTICLE 2 :

APPROUVE le nouveau dispositif de relations aux associations et le règlement général interne d'intervention aides au mouvement associatif tel que présenté en annexe.

ARTICLE 3 :

APPROUVE l'entrée en vigueur dudit règlement pour toute demande de financement adressée au titre de l'exercice 2019 (saison 2018-2019) avec la prise en compte d'une période d'ajustement nécessaire pour la bonne mise en place de ce dispositif.

ARTICLE 4 :

DECIDE de remplacer les dispositions du cadre d'intervention en faveur du mouvement associatif pour le domaine de l'Aménagement du territoire prévu au point IV.5.1 par les dispositions inscrites au point III.5.1.

ARTICLE 5 :

La présente délibération **ANNULE** et **REPLACE** la délibération susvisée.

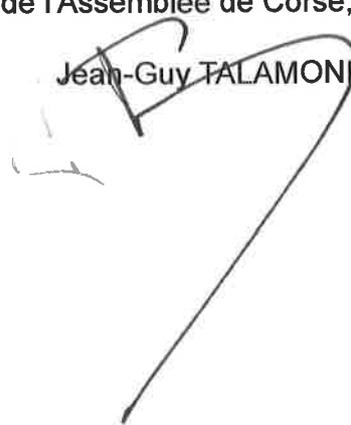
ARTICLE 6 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 30 novembre 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



Accusé de réception

Objet	APPROBATION DU NOUVEAU DISPOSITIF DE RELATIONS AUX ASSOCIATIONS ET DU REGLEMENT GENERAL INTERNE D'INTERVENTION D'AIDES AU MOUVEMENT ASSOCIATIF
Identifiant acte	02A-200076958-20181130-028291-DE
Identifiant interne	028291
Date de réception par la préfecture	6 décembre 2018
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	30 novembre 2018
Code nature de l'acte	1
Classification	8.4

[Fermer](#)